



REPUBLIQUE FRANCAISE  
HAUTS DE SEINE

VILLE DE MONTROUGE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

Service de la Voirie  
4 RUE EDMOND CHAMPEAUD  
92121 MONTROUGE CEDEX  
TEL : 01.46.12.75.20 FAX : 01.46.12.75.21  
Mail : service.technique@ville-montrouge.fr

## DECLARATION D'EMMENAGEMENT OU DE DEMENAGEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MONTROUGE

(sauf voies piétonnes et avenue Aristide Briand)

Délai d'instruction : 10 jours

Le demandeur devra remettre 1 exemplaire du présent formulaire à l'accueil du service technique ou par fax ou par mail. En cas de renseignements manquants, la demande sera refusée.

La société de déménagement :

Ou Madame ou Monsieur :

Domicilié (e) :

Téléphone / Portable :

Sollicite l'autorisation d'utiliser les places de stationnement, pour une opération d'emménagement ou de déménagement, au droit de la rue :

Pour la période allant du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_

La commune de Montrouge prend acte de l'opération d'emménagement ou de déménagement visée.

Elle atteste que les emplacements sollicités ne sont pas immobilisés ou inaccessibles pour cause de travaux. **Elle autorise l'utilisation des dites places.**

Le permissionnaire est toutefois seul responsable de la mise en place physique de la réservation de places de stationnement et de sa tenue dans le temps.

Cette occupation ne devra pas porter atteinte à la circulation normale des véhicules, ni au cheminement piétonnier. Les véhicules doivent occuper strictement les seules places de stationnement. L'occupation des places réservées aux handicapés, et des zones de livraison de 7h à 13h est interdite. Le permissionnaire est seul responsable des incidents ou accidents liés à cette opération.

Elle atteste que les emplacements sollicités sont immobilisés ou inaccessibles pour cause de travaux. **Elle refuse l'utilisation des dites places.**

Elle atteste qu'il n'y a pas de places de stationnement autorisées au numéro demandé. **Elle refuse l'utilisation des dites places.**

Elle autorise l'utilisation des places sises : .....  
(Conformément aux conditions ci-dessus)

L'emplacement demandé est localisé sur un couloir de bus. **L'autorisation doit être demandée à la RATP.**

Fait à \_\_\_\_\_ Le \_\_\_\_\_

Signature du demandeur,

Fait à Montrouge, le \_\_\_\_\_

Pour le Maire,  
Le Maire-Adjoint,